



Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation
des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados

Affaire suivie par : Stéphane MAZZOLENI
Nos réf. : LF/ADM22_0166
Objet : Convocation

«Civilité»,

Je vous prie de bien vouloir assister en qualité de représentant «Adhérent_Convocation» à la réunion du Bureau Syndical qui se déroulera le

Judi 07 juillet 2022
A 09h30
Au siège du SEROC à BAYEUX

Vous trouverez ci-joint le rapport apportant des précisions sur les points inscrits à l'ordre du jour qui est le suivant :

Dossier n°1 : Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 12 mai 2022
Dossier n°2 : Étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes secteur Manche
Dossier n°3 : Etude sur l'optimisation du mode de calcul des contributions des adhérents
Dossier n°4 : Affaires Diverses

Je vous remercie de confirmer votre présence par courriel à l'adresse secretariat-direction@seroc14.fr et vous prie d'agréer, «Civilité», l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,
Christine SALMON

En cas d'indisponibilité de votre part, merci de prévenir le secrétariat de direction au 02.31.51.69.60 ou par mail secretariat-direction@seroc14.fr

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)



Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation
des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados



Bureau Syndical

Jeudi 07 juillet 2022

09h30

Au siège du SEROC

Dossiers inscrits à l'ordre du jour

Sommaire

Sommaire	2
Annexes : (à disposition sur l'intranet élus)	2
Dossier n°1 : Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 12 mai 2022	3
Dossier n°2 : Étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes secteur Manche	3
Dossier n°3 : Etude sur l'optimisation du mode de calcul des contributions des adhérents ..	4
Dossier n°4 : Affaires Diverses	5

Annexes : (à disposition sur l'intranet élus)
--

Annexe n°1	Dossier n°4 : Présentation du bilan de l'étude sur l'optimisation des modes de calcul des contributions
-------------------	---

Dossier n°1 : Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 12 mai 2022

Exposé des motifs

Madame la Présidente interrogera les délégués sur les éventuelles remarques qu'ils ont à apporter au compte-rendu du Bureau Syndical du 12 mai dernier.

Dossier n°2 : Étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes secteur Manche

Exposé des motifs

Le M9, instance de travail regroupant les 8 intercommunalités de la Manche ainsi que son Conseil Départemental, a souhaité porter une réflexion sur le devenir du traitement des déchets ultimes issus des ménages de son territoire.

En effet, à l'horizon 2030, l'ensemble des centres d'enfouissement bas normands seront amenés à cesser leur activité.

Dès lors aucune solution de traitement s'offrirait à ces collectivités pour la gestion de leurs déchets. Ce groupe de travail porté par Edouard MABIRE, Vice-Président chargé de la Collecte/Traitement de l'agglomération du Cotentin et accompagné en service support du Syndicat Mixte du Point Fort environnement (SMPF) pour la gestion administrative et technique du dossier a décidé d'engager une étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes.

Monsieur MABIRE a considéré que les deux syndicats voisins que sont le SEROC et le SIRTOM Flers-Condé ne disposaient pas d'unité de traitement et pouvaient logiquement s'associer à l'étude.

A noter que la Région Normandie a également été sollicitée en accompagnement technique et financier.

Contexte de l'étude :

- Cout estimé : 30 000€ à 50 000 €
- Financement : chacune des collectivités participera au prorata de sa population DGF, subventions déduites le cas échéant. Une convention de financement serait signée entre le SMPF et les collectivités adhérentes.
- A ce stade l'ensemble des intercommunalités, le département de la Manche ainsi que le SIRTOM Flers-Condé ont délibéré favorablement.

Objectif de l'étude à l'échelle du territoire :

- Etablir une prospective à l'horizon 2030 définissant le ou les outils industriels de valorisation des déchets ultimes adaptés en fonction de la nature et de la qualité du gisement
- Référencer les sites disponibles
- Etudier les volets économiques, sociaux, juridiques, environnementaux et sociétaux des différents scénarios

L'étude se déclinerait en 3 phases :

- Phase 1 : diagnostic du gisement de déchets et des méthodes de valorisation existantes. Recherche de sites potentiels pour pouvoir accueillir un ou des nouveaux outils de valorisation
- Phase 2 : construction de différents scénarios
- Phase 3 : approfondissement des scénarios retenus

Pour rappel, le SEROC est en attente d'éléments formels du SYVEDAC à la rentrée prochaine lui permettant d'appréhender les conditions d'accès à un troisième four. Monsieur PAZ, Président, a reçu confirmation de l'agglomération caennaise que ce territoire avait besoin de nouvelles sources de chaleurs et que le réseau existant pouvait être renforcé par la construction d'un four supplémentaire dans l'incinérateur.

Actuellement, le SIRTOM Flers-Condé n'a pas été sollicité pour bénéficier de cet équipement qui avec les tonnages du SEROC et les refus de tri de Normantri à prévoir serait déjà complet.

Au vu de ces éléments et dans la continuité des échanges qui ont eu lieu au cours du Comité Syndical du 23 juin dernier, il vous sera demandé de vous positionner quant à l'adhésion du SEROC à cette étude territoriale.

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer pour :

- **AUTORISER** la Présidente à inclure le SEROC à l'étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes de la Manche portée par le Syndicat Mixte du Point Fort environnement
- **AUTORISER** la Présidente à signer la convention de financement de l'étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes de la Manche
- **AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Dossier n°3 : Etude sur l'optimisation du mode de calcul des contributions des adhérents

Cf annexe n°1 :

Exposé

En 2021, le SEROC a confié au bureau d'étude CALIA CONSEIL une mission d'analyse financière pour définir des pistes d'optimisation du mode de calcul des contributions des adhérents.

Cette étude s'est déroulée en 3 phases :

- Première phase : audit, analyse du mode de calcul actuel des contributions (avantages, inconvénients)
- Deuxième phase : proposition de modes de calcul alternatifs
- Troisième phase – Accompagnement pour la mise en place du nouveau système retenu

La phase 1 a été finalisée par une présentation le 13 janvier 2022 à Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président chargé des finances.

Puis, à l'occasion de la commission finances, élargie à l'ensemble des Vice-Présidents, du 13 Juin 2022, CALIA Conseil a présenté les conclusions de l'audit et a proposé divers scénarios de mode de calcul.

Les élus présents à cette réunion ont demandé au bureau d'étude de se pencher sur diverses simulations complémentaires.

Dans la continuité des échanges qui ont eu lieu lors de la commission finances élargie, il vous sera présenté les différents scénarii avec les compléments d'informations demandés lors de cette commission .

Dossier n°4 : Affaires Diverses

- Intégration des déchèteries de Pré-bocage Intercom dans le réseau du SEROC à compter du 1^{er} janvier 2022.